
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le samedi 22 août 2020 à 10 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence et à huis clos**

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE20 1313

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 22 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE20 1314

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que la Ville de Montréal ne s'objecte pas à la construction par NouvLR, des ouvrages permanents de gestion des eaux pluviales des structures des voies ferrées entre le boulevard Gaétan-Laberge et la station Île-des-Sœurs de l'antenne Rive-Sud du projet du Réseau Express Métropolitain (REM), objet du dossier CA-RS-07B.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue des travaux de drainage des futures voies ferrées aériennes du Réseau Express Métropolitain (REM), entre le boulevard Gaétan-Laberge et la station Île-des-Sœurs de l'antenne Rive-Sud du projet REM sur le territoire de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun (Réf.: CA-RS-07B, lots 5 685 293, 5 685 292, 5 685 298, 5 685 290, 1 860 790, 5 685 306, 1 859 639, 2 194 547, 5 636 290, 5 573 615 et 5 573 614).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1207211010

CE20 1315

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Alexandre Mizoguchi, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1206407023

Levée de la séance à 10 h 05

70.001

Les résolutions CE20 1313 à CE20 1315 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville